



FORFAIT – 20 Relève (19-39) Saison 2026

FORFAIT 20 - Relève (19-39 ans)*

* Catégorie fermée (clause grand-père)

Avant le 15 janvier

1 570 \$+tx

Après le 15 janvier

1 595 \$ +tx

Avantages inclus

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, programme de rabais sur les achats à la boutique.



Champ d'exercice – utilisation illimitée²



Un droit à Golf Québec (* sur demande)



CE FORFAIT EST MAINTENANT FERMÉ Les 9 membres ce forfait en 2024 bénéficie d'une clause grand-père.

Il s'agit d'un forfait **NON PARTAGEABLE**. Le membre reçoit 80 jetons de jeu à utiliser au cours de la saison. En fonction de l'heure du départ, on déduit un certain nombre de jetons de sa banque à chacune des parties.

Notes

- L'âge au 1^{er} mai de l'année en cours est utilisé pour déterminer l'âge du joueur pour l'accès à cette catégorie.
- Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de droits de jeu qui leur sont assignés.
- Les départs sont permis en tout temps (sauf le vendredi avant 14h, le samedi matin, le dimanche matin et les jours fériés avant 13h).
- Une charge minimale de 150 \$ avant le service et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.
- NOTE : La grille de départ a été modifiée : Le nombre de jetons déduits varie selon l'heure de départ :**

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Fé
Avant 13 h	4	4	4	4	4	X	4	X
Après 13 h	3	3	3	3	X	4	4	4
Après 17h	2	2	2	2	2	2	2	2

- La quantité de jetons à utiliser est déterminée selon l'heure de départ peu importe si la personne joue 9 ou 18 trous, les jetons permettent 1 partie de 9 ou 18 trous (exemple : une partie avant 13h le lundi sera chargée 4 jetons pour 9 ou 18 trous).
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture, sans frais.



FORFAIT – 20
Relève (19–39)
Saison 2026

- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Les jetons résiduels à la fin de la saison ne sont ni transférables ni remboursables.
- Le forfait ne peut pas être renouvelé au cours de la même saison.
- On ne peut pas racheter des droits de jeu ou des jetons supplémentaires.

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 80 \$ +tx seront facturés après le 1^{er} mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

*** Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**